

DEFICIT d'ENNEIGEMENT en STATION de MONTAGNE

Motion présentée par l'Entente Républicaine

Depuis début décembre 2006, on enregistre sur le territoire national des températures très douces pour des mois d'hiver et de faibles niveaux de précipitation.

De nombreuses stations du Massif Pyrénéen - et plus particulièrement la très grande majorité des stations de sports d'hiver de notre département - n'ont jamais pu ouvrir totalement leur domaine skiable et, quand elles l'ont ouvert, grâce à la neige de culture, c'est avec des frais de fonctionnement relativement lourds.

Les conséquences du manque de neige sont catastrophiques pour les exploitants de remontées mécaniques, pour tous les socioprofessionnels et pour les personnels saisonniers.

Dans ce contexte difficile, l'Assemblée Départementale s'associe aux élus de la Montagne pour solliciter des mesures d'urgences auprès des pouvoirs publics, mais également aux demandes particulières du S.N.T.F., à savoir :

- **convention de chômage partiel** :

accord pour prise en charge par l'Etat à 100 % des allocations contractuelles complémentaires versées à tous les salariés (CDI et CDD saisonniers) par leurs employeurs.

- **échéances fiscales et sociales ainsi que l'Assedic** :

différées d'un an sans pénalité (Mars 2008) étant rappelé que les reports à court terme ont été obtenus avec diligence de la part des services mais qu'ils ne sauraient constituer une réponse adaptée au problème de la saisonnalité.

- **aides de trésorerie** :

mise en place d'aides sous la forme de prêts de trésorerie de montants significatifs, durée de 1 an à 3 ans à taux zéro ou bonifiés par l'Etat.

- **subventionnement au niveau du Massif des investissements pour la neige de culture** :

pour cela, il est nécessaire d'obtenir un accord au niveau du Massif entre l'Etat, le Conseil Régional et les Conseils Généraux concernés.

Il s'agit là de mesures qui concernent essentiellement l'Etat et les organismes sociaux. Nous souhaiterions aussi affirmer notre solidarité départementale.

Pour cela, il nous semblerait important que le Conseil Général des Hautes-Pyrénées demande au Trésor Public d'accorder un délai de paiement aux exploitants de remontées pour le paiement de la taxe sur les remontées mécaniques, en repoussant l'échéance au 15 décembre 2007.

Par ailleurs, nous savons qu'au travers du C.D.D.E. , le Conseil Général s'engage à intervenir pour que les entreprises qui ont souffert de ce manque de neige puissent bénéficier de prêts d'honneur, ce qui nous paraît répondre aux difficultés de nombreuses petites entreprises.